



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

RÉUNI EN SÉANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FÊTES à 18 H 00

Convoqué le : 10/09/2025

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothee BÖLLING, Louis MEGE PONZO, Ernst LOPES CARDOZO, Michele BONIN, Emile MALLET

A noter que Louis MEGE-PONZO assiste au Conseil en visio

Avant d'aborder l'ordre du jour prévu pour cette séance, le Maire demande aux Conseillers leur avis pour repousser la présentation de Mme Cominale et de Mr D'Hoest en fin de Conseil afin que le public, nombreux ce soir, puisse poser des questions à ce couple qui vient de racheter la ferme Laget. Les Conseillers donnent leur accord.

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11/06/2025:

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du Mercredi 11 Juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

1 – DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU PNRBP:

Par une lettre recommandée avec accusé de réception, Madame la Présidente du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales précise que, le 8 Juillet dernier, le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur une modification statutaire permettant notamment de :

- A la demande des Régions, modifier le nombre de représentants des Régions AURA et PACA au comité syndical sans toutefois changer l'équilibre des voix.
- Préciser et sécuriser le statut de Commune associée.



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

- Revoir la désignation des membres du collège des Communes classées au Bureau Syndical qui compte 12 membres, 8 drômois et 4 hauts alpins. Les 8 drômois seront élus par les Communes de la Drôme et les quatre hauts alpins par les Communes des Hautes Alpes.
- Modifier la périodicité de l'élection à la Présidence.
- Acter les augmentations statutaires consenties par la Région AURA, le Département de la Drôme et le Département des Hautes Alpes.
- Préciser que les cotisations statutaires tendront chaque année vers une répartition à 80 % pour le bloc Régions / Départements et 20 % pour le bloc communal.

Le règlement prévoyant que chaque Commune soit consultée, le Maire répond à plusieurs questions puis les Conseillers donnent un avis favorable à ces modifications.

2 – POINT SUR L'EXTENSION DES CIMETIERES:

Le Maire confirme que la subvention départementale, demandée pour ce dossier, a été acceptée pour un montant de 31884 € correspondant à 75 % du montant HT des travaux envisagés. Il rappelle que, lors du Conseil précédent, il avait été décidé de modifier les travaux envisagés pour le cimetière de Léoux à savoir : ne pas faire d'extension mais récupérer des emplacements à l'intérieur réputés abandonnés, refaire des allées propres et maintenir le parking extérieur comme prévu. Pour ces travaux, il a consulté l'entreprise Ferrand Loreille mais, malgré plusieurs relances, il n'a toujours pas de devis. Aussi a-t-il contacté Sébastien Aumage qui s'est engagé à fournir une estimation des travaux prévus pour fin Septembre.

En ce qui concerne le cimetière du Pré du Jas, le géomètre est passé le 20 Aout dernier et, avec l'accord de Mr Ravadel, a demandé au service départemental du cadastre les nouveaux numéros de parcelles. La procédure de « bien sans maitre » pour récupérer la parcelle C 156 suit son cours

3 – EMBAUCHE D'UN AGENT RECENSEUR :

Le recensement de la population communale, organisé par l'INSEE, va se dérouler en Janvier 2026. Aurore Monnier, secrétaire de Mairie, a été désignée « coordonnatrice communale » pour cette opération et ce par un arrêté du Maire. Il est néanmoins nécessaire d'embaucher un agent recenseur. Par un mail daté du 10 Septembre dernier, le Maire avait demandé aux conseillers de faire des propositions de candidatures. A ce jour, il n'a reçu qu'une seule demande, celle de Chloé Bonnefoy, compagne de Louis Mege-Ponzo. Après avoir redemandé aux Conseillers s'ils n'avaient pas d'autres personnes à proposer, le Maire propose d'embaucher comme agent recenseur Chloé Bonnefoy. Le Conseil donne son accord à l'unanimité en notant que Louis Mege-Ponzo ne participe pas au vote. A noter que cette embauche concerne uniquement le recensement 2026 de la population de Villeperdrix.



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

4 – RESTRICTIONS EN MATIERE D'URBANISME LIEES A LA QUALITE DE L'EAU :

En prolongement de ce qui avait été évoqué sur le sujet lors du précédent Conseil, le Maire indique que l'ARS a classé l'eau de Léoux en A et celle issue du réservoir du village en D (l'échelle de qualité allant de A à D, A étant la bonne qualité). Le Maire précise qu'il n'a pas détecté de détérioration notoire de la qualité de l'eau potable par rapport aux analyses des années précédentes. Effectivement, chaque année, certaines analyses font apparaître quelques bactéries coliformes (1 à 3) qui rendent l'eau potable non réglementaire mais pas impropre à la consommation humaine. C'est donc l'application « à la lettre » de ce règlement qui amène ce classement en D. Mais, comme évoqué en Juin, cette « mauvaise note » peut avoir des conséquences sur les permis de construire à venir surtout pour des logements neufs, certaines Communes ayant déjà eu des refus liés à ce problème de qualité de l'eau. Des discussions sont toujours en cours entre la Préfecture et l'association départementale des Maires. Si des assouplissements ne sont pas trouvés, nous pourrions être contraints de traiter l'eau soit avec des filtres à UV, soit avec du chlore.

5 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Afin d'avoir du temps pour le dernier point de l'ordre du jour, le Maire propose de repousser cette question au prochain Conseil sachant que ce document doit être transmis aux services de l'Etat avant la fin de l'année. Les Conseillers donnent leur accord.

6 – PRESENTATION DU DOSSIER « FERME LAGET » :

Avant de donner la parole aux intéressés, le Maire donne quelques précisions sur ce projet. Laura Cominale, Thijs D'Hoest et leur petit garçon Léon ont racheté la ferme d'Emile Laget appartenant aujourd'hui à un de ses fils, Jean Francis. Ils confirment qu'ils viennent s'installer de façon permanente et précisent qu'ils souhaitent conduire un projet d'accueil à la ferme et ils déposeront, en ce sens, une demande de certificat d'urbanisme opérationnel. Ils développent ensuite leur projet puis répondent aux questions, tout d'abord des Conseillers puis des personnes présentes dans le public. En conclusion, le Maire indique que la Commune (et plus généralement le territoire) a besoin d'accueillir de nouveaux habitants, si possibles jeunes, souhaitant s'installer à l'année et porteur de projet. Mais cet accueil ne peut se faire sans tenir compte des réalités actuelles et à venir de notre Commune. Le Conseil Municipal se félicite de voir qu'ils sont déjà très au fait des questions d'écologie surtout sur le sujet de l'eau et souhaite que cette nouvelle structure soit de petite échelle et très intégrée au site.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Anciens lampadaires du Village :** Le Maire rappelle que les anciennes consoles d'éclairage public, déposées en 2020 lors de la rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

communal, avaient été stockées dans le local adjacent aux anciennes toilettes publiques. Ce stockage, très encombrant, ne pouvait perdurer. Aussi a-t-il été nécessaire de les évacuer puis d'essayer de les vendre lors de la brocante du 15 Aout. Une partie a été vendue au fils de Daniel Grandin pour la somme de 100 € et le reste à Jean Claude Raspail pour 50 €. Les deux chèques ont été donnés au Comité des Fêtes.

- **Relevés des compteurs d'eau** : Pascal Donzet, employé communal étant en congé maladie, c'est le Maire, assisté d'Éric Martin (employé CcBDP) et de Jean Louis BODY, qui ont relevé les index des compteurs au 15 Septembre dernier. Malheureusement, par manque de temps, il n'a pas été possible de mettre dans les boîtes à lettres de chaque abonné le ticket habituel.

- **Point sur la fibre** : Gérard Nelh confirme que, pour le village, les travaux sont terminés et ont été réceptionnés au 31 Aout dernier. L'intervention des opérateurs et donc la possibilité de se raccorder devrait être possible à partir du 1^{er} Décembre prochain. En ce qui concerne Léoux, les travaux sont en cours.

- **PSMS** : Ernst Lopes Cardozo, conseiller municipal délégué au PSMS, précise que le PSMS est toujours en difficulté. La collaboration envisagée avec l'hôpital Nyons/Buis n'est aujourd'hui plus possible et, par conséquent, des contacts ont été pris avec l'ADMR.

La séance est levée à 19 H 30